



FICHE OUTILS n° 4

Améliorer la densité autour des arrêts de transports en communs efficaces



IDENTIFIER LES ENJEUX DU SCOT DÈS LE DIAGNOSTIC

D'une manière générale il conviendra d'identifier l'ensemble des infrastructures de transports collectifs : pôles d'échanges, arrêts de transports, gares ferroviaires,...

Le SCoT identifie comme un enjeu fort le renforcement de l'intensité urbaine dans les pôles périurbains, et prioritairement autour des arrêts de transports en communs efficaces. Le rapport de présentation du document d'urbanisme devra les identifier.

Dans l'esprit du DOO du SCoT, il conviendra de distinguer :

- les pôles périurbains non couverts par un PDU ; pour lesquels un arrêt sera considéré comme efficace lorsqu'il propose des fréquences de l'ordre d'un service dans chaque sens toutes les 20 minutes en heures de pointe.
- les pôles périurbains couverts par un PDU ; pour lesquels le travail d'identification doit être effectué dans le cadre du PDU, qui détermine les fréquences à retenir.

Les collectivités doivent identifier les potentiels de densification autour de ces secteurs, comme par exemple les dents creuses, les friches ou encore les possibilités de renouvellement urbain. Ils devront être adaptés selon l'attractivité des offres de transports :

- secteur de 400m ou environ 10 min de marche autour des arrêts situés sur un site propre intégral ;
- secteur de 200m ou environ 5 min de marche autour des arrêts situés sur un site BHNS ou desserte efficace en pôle périurbain.



AFFIRMER DANS LE PADD LA VOLONTÉ D'AMÉLIORER L'INTENSITÉ URBAINE

Le PADD du document d'urbanisme exprime la volonté de renforcer l'intensité urbaine autour des arrêts de transports en commun et en particulier autour de ceux qualifiés d'efficaces. Il précise les choix qui seront faits pour améliorer les densités autour de ces arrêts, comme par exemple en optimisant les dents creuses, en favorisant le renouvellement urbain, le maintien des commerces sur zones, en permettant une mixité des fonctions,



UTILISER LES BONS OUTILS DANS LE RÈGLEMENT DU PLU(I)

D'une manière générale, les différentes règles du PLU ne doivent pas empêcher la densification dans les secteurs à proximité des gares, pôles d'échanges, des arrêts de transports en commun efficaces.

Le règlement graphique peut faire apparaître un secteur autour des arrêts efficaces dans lequel le règlement sera adapté. Pour les arrêts transport en communs efficaces des pôles périurbains, les arrêts situés sur un site propre intégral, les arrêts situés sur un axe BHNS il conviendra de fixer des densités minimales pour les opérations de l'ordre de 0,5 m² de plancher par m² d'assiette foncière.

Pour ce faire le règlement du secteur peut fixer une densité minimale, mettre en place des OAP sur les dents creuses, limiter la place et le nombre de stationnement, interdire les changements de destination de rez-de-chaussée commerciaux.



CAS DE FIGURE AUTOUR D'UN ARRÊT DE TRANSPORT EN COMMUN EFFICACE

Dans ce « pôle périurbain » a été identifié un arrêt de transport en commun efficace :

- une trame est créée dans son règlement graphique pour identifier le secteur ; ici environ 200m autour de l'arrêt ;
- 1. des OAP sont prévues sur les dents creuses disponibles
- 2. les changements de destinations sont interdits pour les RDC commerciaux sur tout ou partie des deux principales allées commerçantes
- 3. une OAP est créée pour une opération de renouvellement urbain à la place d'une ancienne activité économique.
- 4. dans l'ensemble du secteur :
 - le nombre de stationnement obligatoire par logements et par surface de vente des commerces est limité.
 - une densité minimale par opération de 0,5m² de plancher par m² de l'unité foncière assiette de l'opération est fixée.



Fiche outils du SCoT Grand Rovaltain :

- Fiche 11 «Encourager la mixité des fonctions et des formes urbaines ».



POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche n°01 du PDU
Pour les communes de Valence Romans Agglo
et de la CC Rhône Crussol
«Identifier les secteurs les mieux desservis
par les transports collectifs en vue d'un
renforcement préférentiel de l'urbanisation»
de Valence Romans Déplacements



www.valenceromansdeplacements.fr